AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1350
AV485

21 août 2026

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique[1]
(article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EXAIL TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Syquant Capital	accroissement d'une position longue le 20/08/2026	54 616 CFD code FR0000062671	124,44	176 211 CFD*/**

* « *Contracts for differences* » à règlement en espèces portant sur autant d'actions EXAIL TECHNOLOGIES sans échéance.
** Il est rappelé que la société Syquant Capital détient par ailleurs 241 obligations convertibles (cf. D&I 226C1238 du 7 août 2026).

La société Syquant Capital a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Syquant Capital, en sa qualité de gestionnaire des fonds Helium Fund, Helium Performance, Helium Selection, Verdande Multi-Manager Fund LP, Helium Global Event Driven et Helium Invest déclare :

- agir pour le seul compte de ses fonds et ne pas agir de concert avec un tiers;
- avoir l'intention de poursuivre ses acquisitions de titres, en fonction des opportunités de marché ; et
- avoir à ce jour l'intention d'apporter les titres détenus par ses fonds à l'offre. »

[1] Période de préoffre (cf. D&I 226C0991 du 6 juillet 2026).